

Bureau d'assistance à l'enfance et à la famille

Rapport :

**Situation des enfants qui passent
d'un foyer à un centre de détention**

Judy Finlay
Intervenante en chef

Août 2003

Version provisoire soumise à révision avant publication :
Prière de ne pas reproduire ni distribuer.

Bureau d'assistance à l'enfance et à la famille

Situation des enfants qui passent d'un foyer à un centre de détention

Notre société a deux réponses face aux jeunes dont les comportements posent un problème : soit elle les aide par l'intermédiaire de services communautaires qui leur offrent des interventions thérapeutiques, soit elle les punit par l'intermédiaire de services correctionnels. Or, nous sommes toutes et tous, en tant que société, dans l'obligation de prendre soin des jeunes qui ont ou qui posent des problèmes, et nous sommes solidairement responsables de leur réadaptation (Nicol et al., 2000; Unger, 2001). Nous devons donc à tout prix trouver un juste équilibre entre une approche sociale et une approche pénale de ces jeunes en difficulté.

Un nombre disproportionné de jeunes dans le système de prise en charge des jeunes contrevenants ont au préalable été pris en charge en Ontario par les autorités en matière de protection de l'enfance. La documentation sur le sujet donne à penser qu'il existe une sorte de trajectoire menant certains jeunes des services à l'enfance aux services correctionnels (Armstrong, 1998; Hukkanen et al., 1999; McCord et al., 1960; Thompson, 1988; Ulzen et Hamilton, 1998; Unger et al., 2001). Le système de prise en charge des jeunes contrevenants est la dernière étape du parcours de jeunes en difficulté extrême qui ont grandi dans des placements divers. Malgré le bagage de besoins complexes avec lequel ces adolescentes et adolescents arrivent dans les établissements pour jeunes contrevenants, il est rare que ceux-ci soient en mesure de leur offrir les services de traitement nécessaires (Snow et Finlay, 1998). Ironie du sort, l'endroit censé offrir à ces jeunes leur dernière chance de réadaptation est souvent celui

qui est le moins bien équipé pour répondre à leurs besoins en matière de santé mentale. Malgré la pléthore de textes publiés sur les services de bien-être ou de protection de l'enfance et les services de prise en charge des jeunes contrevenants, rares sont les travaux de recherche qui se sont penchés sur l'effet conjugué de ces deux types de services sur la vie d'une jeune personne. La présente étude de recherche qualitative a demandé aux jeunes qui résident dans un établissement de garde en milieu fermé et qui ont préalablement été placés dans des foyers d'accueil ou des foyers de groupe, de donner leur point de vue sur les événements et les circonstances qui ont pu, entre autres choses, les inciter à commettre leur premier délit et contribuer à leur entrée dans le système judiciaire pour adolescents.

Il n'existe aucune corrélation directe entre la prise en charge par le système de protection de l'enfance et le nombre de délits commis par les jeunes (Haapasalo, 2000; Hukkanen et al., 1999; Johnson-Reid, 2002; Jonson-Reid et Barth, 2000; Widom, 1991). Les textes récents publiés sur le sujet insistent plutôt sur le fait que la violence envers les enfants et les troubles de l'attachement au sein de la famille sont les antécédents des comportements délinquants chez les jeunes. Certaines études font un rapprochement entre la prédisposition des jeunes à la délinquance et l'accumulation de traumatismes durant la petite enfance (Haapasalo, 2000; Hukkanen et al., 1999; Nicol et al., 2000). Ces traumatismes incluent la négligence, les mauvais traitements, et l'exposition à la violence conjugale, parmi d'autres situations pénibles. Ce sont ces situations qui entraînent la prise en charge de l'enfant par le système de protection de l'enfance.

Les retombées du vécu durant l'enfance sur les problèmes affectifs et les troubles du comportement chez les jeunes peuvent être atténuées grâce à l'intervention de spécialistes en santé mentale pour enfants (Armstrong, 1998; Hukkanen et al., 1999; Jonson-Reid, 2002; Nicol et al., 2000; Ulzen, 1998). Au moment de se présenter pour leur première intervention clinique, les jeunes ont souvent un lourd passé de privations et de traumatismes (Shamsie, 1994; Haapasalo, 2000; Unger et al., 2002). Par ailleurs, lors de leur prise en charge par le système de protection de l'enfance, les jeunes manifestent souvent une comorbidité psychiatrique (cf. références bibliographiques). L'absence d'intervention précoce augmente la probabilité de troubles du comportement chez les jeunes et donc leur risque d'entrée dans le système judiciaire pour adolescents (Jonson-Reid, 2002; Nicol et al., 2000; Thompson, 1998; Ulzen et Hamilton, 1998).

Il ressort de plusieurs études récentes que plus les jeunes sont âgés lors de leur première prise en charge par le système de protection de l'enfance, plus le risque est grand qu'elles ou ils commettent un délit et se retrouvent dans un établissement pour jeunes contrevenants. Il est tenu pour acquis qu'au moment de leur prise en charge, les jeunes ont une prédisposition ou des antécédents relatifs à des troubles du comportement ou à la délinquance (Jonson-Reid, 2002; Widom, 1991). Il a également été constaté qu'au moment de leur placement, les jeunes placés dans un foyer de groupe avaient bien davantage de problèmes de comportement que les jeunes placés dans un foyer d'accueil (Hukkanen et al., 1999). De plus, dès le moment où un enfant passe à l'adolescence, une plus grande importance est attachée à son comportement plutôt qu'à ses antécédents ou à son vécu. Les interventions et les placements sont plus souvent axés sur la symptomatologie comportementale que sur les problèmes

sous-jacents de l'adolescente ou de l'adolescent liés à ses rapports avec ses parents ou au milieu familial dans lequel il ou elle a grandi et qui ont abouti à sa prise en charge par le système de protection de l'enfance (Armstrong, 1998; Haapasalo, 2000; Widom, 1991).

La multiplicité des placements et les transferts au sein d'un placement entraînent un plus grand risque de délinquance (Jonson-Reid et Barth, 2002, Haapasalo, 2000 et Nicol et al., 2000). Il est difficile d'établir avec certitude si les transferts au sein du système de protection de l'enfance sont à l'origine de la délinquance ou si les problèmes de comportement d'une jeune personne lors de son entrée dans le système expliquent la fréquence de ses transferts (Jonson-Reid, 2002; Snow et Finlay, 1998). Quoi qu'il en soit, les jeunes pris en charge ont, par définition, subi au moins un changement au niveau de leur principale fournisseuse ou principal fournisseur de soins, ce qui augmente leur risque d'avoir des problèmes d'attachement. Les difficultés en matière d'attachement sont exacerbées par l'instabilité du système de prise en charge. Plus souvent un enfant est transféré d'un placement à un autre, plus son concept de soi en souffre et plus l'enfant aura de problèmes d'attachement et de difficultés à former des relations de confiance (Sparrow Lake Alliance, 1996). Pareille instabilité en matière d'attachement prédispose les jeunes à des comportements ou agissements perturbateurs qui nuisent à l'efficacité des plans de services ou de traitement qui leur sont offerts dans un foyer ou établissement, et qui risquent de faire échouer un placement (Jonson-Reid, 2002; Widom, 1991). Ainsi, la possibilité d'une transition réussie vers d'autres placements est sérieusement compromise, ce qui finit par entraîner [traduction] « ...des échecs successifs de placements résidentiels au sein

desquels le degré de vie privée diminue et le degré de surveillance ne cesse d'augmenter » (Snow et Finlay, 1998).

La recherche semble indiquer que les meilleurs résultats sont obtenus auprès d'enfants qui bénéficient d'une intervention précoce décisive visant les problèmes à l'origine des troubles du comportement qu'ils ou elles manifestent avant d'être placés, de même que la stabilité de leurs placements (Glisson et Hemmelgarn, 1998; Widom, 1991). Les adolescentes et adolescents dans le système de prise en charge des jeunes contrevenants disent avoir fait l'objet de plusieurs placements dans des foyers d'accueil ou de groupe et avoir été transférés plusieurs fois entre les services aux jeunes contrevenants (Snow et Finlay, 1998). La documentation confirme cette perception chez les jeunes qu'une éventuelle incarcération est généralement précédée d'une série de placements divers (Armstrong, 1998; Kennedy, 1995; McCord et al., 1960; Thompson, 1988; Ulzen, 1988).

Les tâches développementales qui se succèdent tout naturellement durant l'adolescence peuvent se traduire par des problèmes de comportement. En effet, durant l'adolescence, les jeunes luttent pour acquérir une maîtrise de soi et de leur environnement, un sentiment de pouvoir personnel, une identité propre et une meilleure conscience de soi (Stone, 2002). Les comportements tout à fait normaux de jeunes aux prises avec ces tâches développementales ne sont pas faciles à comprendre ni à tolérer et ils peuvent déclencher de fortes réactions de la part du personnel d'un foyer ou établissement. Ceci, ajouté à des antécédents personnels difficiles avec les problèmes de comportement qui s'ensuivent, exacerbe davantage encore les tensions entre les jeunes et le personnel. Pourtant, obtenir la coopération des jeunes placés

dans un foyer ou un établissement est indispensable à leur encadrement (Glisson et Hemmelgarn, 1998; Nicol et al., 2000; Sutherland, 1992). La coopération des jeunes avec le personnel dépend aussi de ce qu'ils se sentent à l'aise avec leur entourage (Nicol et al., 2000; Snow et Finlay, 1998) et il est permis de penser qu'il en est de même pour leurs agissements.

Selon Armstrong (1998), les jeunes arrêtés dans un foyer de groupe le sont souvent en raison d'un incident au sein du foyer, et plus exactement une fois sur deux, d'après un sondage effectué aux fins de son étude. Les foyers ou établissements ne réagissent pas tous de la même façon face aux troubles du comportement des jeunes : certains se tournent vers la police plus rapidement que d'autres, qui utilisent plutôt des stratégies internes pour maîtriser le comportement de leurs pensionnaires.

En résumé, la documentation retrace la trajectoire des jeunes depuis les foyers pour enfants jusqu'au système de prise en charge des jeunes contrevenants. Aucune relation de cause à effet n'a toutefois été établie entre le placement au sein du secteur des services à l'enfance et la perpétration de délits. Les enfants souffrant des séquelles d'anciens traumatismes et de perturbations au niveau de leurs attachements sont prédisposés à avoir des troubles du comportement. Leurs difficultés se manifestent dans le contexte des placements en foyer ou en établissement. L'incapacité du personnel à gérer des comportements problématiques peut précipiter l'échec d'un placement et engendrer des transferts successifs. Ces transferts, ajoutés aux problèmes que peuvent tout naturellement poser les tâches développementales de l'adolescence, aggravent les comportements inacceptables de la part des jeunes dans un foyer ou autre établissement. Les foyers de groupe portent souvent des accusations

contre les jeunes qui causent des problèmes. L'intervention de la police se solde par l'entrée de la jeune personne dans le système de prise en charge des jeunes contrevenants, qui prête moins attention aux traumatismes familiaux et aux problèmes de santé mentale qui étaient déjà à l'origine de l'admission des jeunes au secteur des services à l'enfance et qui est moins bien équipé pour y faire face.

La méthode

La présente étude a été menée sous l'égide du Bureau d'assistance à l'enfance et à la famille (« Bureau d'assistance ») de la province de l'Ontario, au Canada. Elle avait pour objectif de comprendre, du point de vue des jeunes, la nature des placements dont ils ou elles avaient fait l'objet, les facteurs qui avaient joué sur leur perpétration d'un premier délit et les facteurs propres au système de protection de l'enfance qui influent sur la délinquance juvénile. L'étude visait par ailleurs à mieux faire comprendre aux personnes qui fournissent des soins aux jeunes pris en charge l'importance des moments charnières dans la vie des jeunes vulnérables.

Cette étude qualitative s'est basée sur une théorie à base empirique (Glaser, 1998). Dans le contexte de cette étude, pareille théorie visait à comprendre les sentiments exprimés par les jeunes et leurs réflexions concernant leur expérience en tant que consommateurs des services du système de protection de l'enfance et du système de prise en charge des jeunes contrevenants. Les jeunes ont été considérés des experts en la matière tout au long des processus de collecte et d'analyse des données : l'étude a en quelque sorte « donné voix » aux jeunes en se tournant vers eux pour obtenir des renseignements clefs.

La conception et le déroulement de l'étude

La collecte des données s'est principalement faite au moyen d'une entrevue prolongée et très peu structurée, basée sur trois questions ouvertes :

- À ton avis, pourquoi t'es-tu retrouvé dans le système de prise en charge des jeunes contrevenants le jour de ta première accusation?
- Quels sont selon toi les événements ou les circonstances qui ont mené à ta première accusation?
- Si tu réfléchis à ce qui s'est passé dans ta vie, qu'est-ce qui aurait pu faire que les choses finissent autrement pour toi?

Bien que ces questions aient souvent servi à animer la discussion, ce sont les jeunes qui ont mené le processus d'entrevue. Les questions ont été largement modifiées pour tenir compte de l'orientation de la discussion par chaque jeune, mais certains mots clefs ont été repris régulièrement et ont permis de rester sur le sujet sans avoir à utiliser des questions prescrites.

L'analyse des données

Chaque entrevue avec une jeune personne a été transcrite et analysée en tant qu'ensemble de données distinctes, de sorte à capter toute la richesse de chaque témoignage et à offrir une voix indépendante à chaque jeune. Les mots exacts employés par les jeunes ont servi à l'élaboration de codes, par souci de fidélité à leur intention. Les transcriptions ont fait ressortir quantité d'idées récurrentes et de thèmes communs. Les codes ont été répartis en catégories en fonction des thèmes relevés. La

comparaison et le rapprochement de passages au sein des différentes catégories ont mis en lumière les catégories de base. Cette configuration reprenait les thèmes les plus saillants (Glaser, 1995). Toutes les étapes de l'analyse décrite dans le présent document sont ancrées dans les dires et les interprétations des jeunes. L'énoncé des constatations n'est donc ni plus ni moins qu'un fidèle compte rendu des déclarations des jeunes, en respectant la signification que les jeunes voulaient leur donner.

Les participants

L'emplacement retenu pour la recherche était un établissement de garde en milieu fermé pour jeunes contrevenants situé dans le sud de l'Ontario. Cinq jeunes avaient été sélectionnés par un travailleur social de l'établissement comme remplissant le critère essentiel pour la participation à l'étude, à savoir des antécédents de prise en charge par le système de protection de l'enfance. Des agents des services correctionnels ont amené les jeunes, un par un, de leurs unités résidentielles vers l'aumônerie, où se trouvait l'intervieweuse. Ni le personnel des services correctionnels, ni les travailleurs sociaux, n'avaient avisé les jeunes à l'avance de l'étude de recherche, afin de ne pas donner naissance à différentes interprétations de l'objet de l'étude. Les jeunes étaient tous des adolescents âgés de 16 à 19 ans, leur moyenne d'âge se situant à 17 ans. Trois de ces jeunes avaient été admis à l'établissement dans les trois mois précédant l'entrevue; l'un d'entre eux y résidait depuis dix mois. Trois s'attendaient à être libérés dans les trente jours et deux à six mois de l'entrevue. Quatre des jeunes étaient pupilles d'une société d'aide à l'enfance, le cinquième ayant été dégagé de la

tutelle d'une société d'aide à l'enfance en raison de son âge. Tous les jeunes avaient leur domicile dans le sud de l'Ontario.

L'entrevue

Dans la situation où ils se trouvaient, les jeunes n'ont pas fait la distinction entre le rôle d'intervieweuse, aux fins de l'étude, et le rôle d'intervenante en faveur des enfants. Ce fait a teinté le processus d'entrevue, dans la mesure où les jeunes étaient tous familiers avec le Bureau d'assistance à l'enfance et à la famille et qu'il leur était arrivé de faire appel à ses services. Les jeunes se sont donc montrés ouverts, parce qu'ils faisaient confiance à une représentante du Bureau d'assistance. Ces jeunes hésitent en général à faire confiance aux adultes, surtout aux adultes qui s'occupent d'eux dans un établissement de garde. Le rôle de l'intervenante en faveur des enfants a favorisé la collecte des données et probablement incité les jeunes à parler franchement.

Les enregistrements sonores sont déconseillés dans les établissements pour jeunes contrevenants, en raison des exigences de confidentialité de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, mais aussi pour des raisons de sécurité. La recherche a été menée à l'aide d'un enregistreur, lequel, associé à un ordinateur portatif, a enregistré les réponses des participants mot pour mot. Ces enregistrements ont servi de transcription de l'entrevue.

Les entrevues ont duré entre 55 et 75 minutes, durée maximale qu'un jeune semblait pouvoir supporter avant de donner des signes de fatigue ou de perturbation due à la sensibilité des sujets abordés. Le processus d'entrevue était tout aussi crucial pour ce qui était de cerner les thèmes se dégageant de la conversation que la teneur de

celle-ci. Les jeunes participants étaient tous concentrés et réfléchis durant l'entrevue, comme en témoignaient leur attitude, leur présentation et leur gestuelle. Au départ, les jeunes ont été invités à décrire, de façon chronologique, leur progression d'un placement à l'autre, de sorte à établir leur « ligne de vie » (Plaisant et al., 1996). L'intervieweuse avait apporté des feuilles de papier et elle a invité chaque jeune à inscrire ses placements sur une feuille, avec son aide, en commençant par son placement actuel et en remontant dans le temps jusqu'à son tout premier placement. Les jeunes ont tous eu du mal à se souvenir de leurs divers placements, surtout au sein du système de prise en charge des jeunes contrevenants, vu leur fréquence et leur courte durée. L'intervieweuse a noté les dates et la nature des placements à côté du nom des foyers ou établissements dans lesquels les jeunes avaient séjourné. Les participants étaient tous effarés par le nombre de fois qu'ils avaient changé de cadre de vie, car la ligne de vie de chacun d'eux remplissait plusieurs pages. Aucun des participants n'avait jamais eu l'occasion de passer ses antécédents en revue de la sorte. Les jeunes ont complété leur rappel des faits et réorganisé l'ordre des placements à leur gré. Sans qu'il ait été nécessaire de le leur rappeler, chacun des participants a tenu compte du temps passé au sein de sa famille dans la séquence de ses placements. La ligne de vie ainsi reconstituée a servi de fil directeur à l'entrevue.

Les questions qui ont suivi étaient sans rapport avec la reconstitution de la ligne de vie et elles ne semblaient pas avoir eu la même pertinence. Chaque jeune a toutefois répondu aux questions à sa façon, mêlant ses réponses au récit de son vécu. À mesure que l'entrevue se poursuivait en toute liberté, les jeunes ont pris conscience des éléments qui reliaient les différentes parties de leur vie. L'intervieweuse a vite

réalisé que toute allusion aux mauvais traitements qu'ils avaient pu subir ou à d'autres événements traumatiques survenus dans leur famille, et a fortiori toute tentative d'en discuter, les mettait très mal à l'aise : les jeunes se repliaient sur eux-mêmes, s'enfonçaient dans leur fauteuil, évitaient de regarder l'intervieweuse dans les yeux, bref, leur attitude devenait dépressive. Le vocabulaire de deux des jeunes s'est appauvri à mesure qu'ils réfléchissaient à leur passé. L'intervieweuse a alors modifié son approche en passant à des questions plus neutres, afin de moins troubler les jeunes, ce qui a donné à ces derniers le sentiment d'avoir plus de contrôle sur le processus d'entrevue. Tous les jeunes ont parlé de façon plus animée et ouverte de leur vie dans la rue, de leurs agissements agressifs ou de ce qu'ils reprochent au système. Pour conclure l'entrevue, l'intervieweuse a abordé l'avenir des jeunes, avec, si possible, une note d'espoir. Vu que certains des jeunes n'étaient que de passage dans l'établissement, et compte tenu de l'obligation de respecter le caractère confidentiel de leurs renseignements personnels, aucune entrevue de suivi n'a eu lieu et les jeunes n'ont pas pu faire d'observations lors de l'analyse des conclusions de l'étude.

Les conclusions

L'impact négatif des placements successifs, de plus en plus restrictifs

Les jeunes ont décrit leur passage d'un placement à l'autre, et la façon dont leur liberté et leur vie privée en ont graduellement souffert. Ils ont évoqué la multiplicité de leurs transferts d'un endroit à l'autre, les fréquents mouvements du personnel et les inconsistances qui en ont résulté au niveau des soins qui leur ont été fournis. De plus, l'établissement de leur ligne de vie avait été leur première occasion de réfléchir à

l'impact de leurs nombreux déménagements ou transferts. Les jeunes étaient sincères dans leurs efforts de retracer leurs antécédents de façon aussi complète et honnête que possible.

Le nombre de placements hors domicile dont les participants avaient fait l'objet allait de six à dix-huit, la moyenne se situant à 12,4. Le premier placement de quatre des cinq jeunes s'est produit vers l'âge de douze ans, le cinquième jeune ayant été pris en charge par les autorités en matière de protection de l'enfance depuis l'âge de deux ans. La plupart des placements hors domicile, neuf en moyenne, ont eu lieu dans des établissements pour jeunes contrevenants. Quatre des jeunes avaient connu une progression au niveau de leurs placements, du moins restrictif au plus restrictif. L'ordre des placements de ces jeunes était d'un foyer d'accueil à un foyer de groupe, puis à un établissement de garde ouverte et enfin un établissement de garde en milieu fermé. La plupart des participants étaient surpris de constater la quantité de milieux différents dans lesquels ils avaient été placés. Bien que la progression d'une prise en charge à des fins de protection vers une détention punitive était évidente dans la ligne de vie de quatre des jeunes, aucun d'entre eux n'a fait de commentaire à cet égard. Trois des jeunes ont ressenti le besoin d'entrecouper leur description de leurs placements successifs par un rappel des périodes qu'ils avaient passées à la maison. Le récit de ces placements était important pour aider les jeunes à mieux comprendre leurs antécédents personnels. Deux des jeunes ont évoqué de fréquents déménagements pendant leur enfance, alors qu'ils vivaient avec leurs parents.

Il est évident que les nombreux déménagements ou transferts que ces jeunes gens ont connus ont eu d'importantes répercussions sur leur vie et leur bien-être. Un

sentiment de perte s'est fait sentir dans tous les entretiens : perte de la famille et d'un milieu familial, perte d'une intervenante ou d'un intervenant en services d'aide sociale à l'enfance avec lesquels ils s'entendaient bien, perte de camarades. La succession des pertes dans leur vie a eu des retombées sur leur estime de soi et sur leur identité, à tel point que ces jeunes se sentent impuissants à changer le cours de leur vie. Comme le dit un jeune « Personne ne pouvait rien pour moi.... Je n'avais pas de famille... J'allais avoir des démêlés avec la justice, c'était certain... Ce n'était qu'une question de temps avant que je me retrouve dans un foyer de groupe. »¹ À en croire la documentation sur le sujet, il semblerait que l'instabilité de leurs attachements ait prédisposé ces jeunes à adopter des comportements antisociaux et à se méfier des autres, ce qui a nuit à leurs placements. (Haapasalo, 2000; Johnson-Reid, 2002; Nicol et al., 2000; Snow et Finlay, 1998). Les jeunes ont décrit comme suit en quoi ces dynamiques ont affecté le développement de leur identité :

« Partout où j'ai été placé, on a fini par me mettre à la porte... À un endroit on ne voulait pas de moi, alors on m'a rejeté, ailleurs on m'a renvoyé parce que j'avais fait des dégâts dans le bureau... »

« Il faut toujours faire attention de quoi on parle... Décider ce qu'on va dire avant d'ouvrir la bouche... Savoir à quelles questions (des travailleuses sociales ou travailleurs sociaux) répondre et à quelles questions faire la sourde oreille... »

« Je ne sais vraiment pas où je vais aller en sortant d'ici... J'ai eu tellement de mauvaises expériences dans la vie. Je n'ai pas vraiment envie d'en parler. »

« C'est moi... Rien ne sera jamais différent pour moi. »

« Je pense que mon premier placement a été le début de la fin. »

¹ N.D.T. : Les citations reproduites dans le présent document sont la traduction de propos recueillis en anglais.

L'effet traumatisant de la séparation familiale

Tout au long de chaque entrevue, il était évident que le sujet dont les jeunes avaient le plus de mal à parler était leur famille, et pourtant, c'était celui sur lequel ils avaient le plus à dire. Les antécédents familiaux de ces jeunes incluait sans exception des incidents de violence. Trois participants ont dit qu'ils étaient partis de la maison après que leur père ait levé la main sur eux :

« Ma vie a basculé le jour où mon père m'a frappé. »

« J'avais la rage au corps parce que mon père me rossait de coups. »

« J'ai quitté p'pa à cause de sa violence. »

« L'accusation contre mon beau-père a été retirée... Il ne me restait plus qu'à partir.... J'étais content de sortir de là. »

« Je ne pouvais plus rester... Il aurait fini par me tuer. »

Vu leur passé marqué par la négligence, le chaos ou la violence, ces jeunes ressentent manifestement beaucoup de colère et un certain désespoir lorsqu'ils pensent à la famille dans laquelle ils ont grandi :

« Je n'ai aucun contact avec eux... Je m'en fous... Je déteste toute ma famille... Ils n'ont jamais rien fait pour moi. »

« Si j'étais resté avec ma mère, j'aurais fini par faire de la prison, de la vraie... Ce ne sont que des criminels dans ma famille, mon frère, mes oncles, ma mère... (parlant plus bas) ... le crime, c'est dans ma famille. »

Les mères avaient de toute évidence joué un rôle de première importance dans le devenir de ces jeunes hommes. Dans l'ensemble, les relations mère-enfant étaient marquées par la sévérité et l'absence de soins convenables ou de soutien. L'émotion dans leur voix lorsqu'ils parlaient de leur mère trahissait leur absence de liens avec celle-ci :

« Ma mère n'est jamais venue me voir en détention.... Je pense qu'elle est juste trop paresseuse. »

« Je reste en contact avec mon père... Ma mère, je ne lui parle plus. »

« Ma mère, oh, elle était là, mais elle n'arrêtait pas de me dire qu'elle n'avait pas voulu de moi... que j'étais un gosse impossible... Elle est carrément dingue. »

« Je ne l'ai jamais revue. J'espère ne jamais la revoir non plus. »

Les jeunes participants avaient rationalisé pour eux-mêmes les raisons de leur départ de la maison. Comme nous l'avons déjà dit, dans certains cas, c'était pour échapper à la violence, mais dans d'autres cas, l'explication était hélas un choix parental :

« Nos parents ne voulaient plus être responsables de nous, alors ils se sont débarrassés de nous. »

« Mes parents avaient décidé de vendre l'entreprise familiale, et ils se sont défaits de nous dans la foulée. »

« Mon père n'avait jamais vraiment voulu d'enfants. »

Un jeune a dit qu'il avait longtemps hésité à signaler les mauvais traitements dont il était victime à la maison, et les conséquences de sa décision d'en parler continuent de le hanter :

« J'en ai parlé à quelqu'un... qui en a parlé à la police... qui en a parlé à la S.A.E... D'un côté, j'étais content, mais finalement je ne le suis pas. Si je n'avais rien dit, je ne me serais pas retrouvé à tous ces endroits. »

Un jeune s'est montré prêt à pleinement assumer la responsabilité de sa séparation d'avec sa famille. **« J'étais loin d'être un enfant facile quand j'étais petit. »**, a-t-il dit, avant d'ajouter **« si j'étais resté avec ma mère, les choses auraient pu s'arranger »**.

Quelles que soient les circonstances tragiques ayant mené à leur prise en charge, ces jeunes sont convaincus d'avoir vécu les plus beaux moments de leur vie dans leur famille d'origine. Tous s'accordent à dire que le traumatisme de leur séparation de leur famille est un facteur majeur expliquant qui ils sont devenus, dans la mesure où ils considèrent que leur identité est intrinsèquement rattachée à leurs origines. Leurs mots trahissaient immanquablement un sentiment de désespoir. Par ailleurs, la société stigmatise les jeunes qui ne participent pas pleinement à une vie familiale.

« Je crois que le problème, ce que lorsqu'on sépare un enfant de sa famille et qu'on le place dans un foyer de groupe, ça lui fait comprendre qu'on ne veut pas de lui, que la société ne veut pas de lui. Qu'est-ce que ça nous apprend? Qu'on est des indésirables, qu'on ne sera jamais bons à rien, qu'on n'aura jamais rien à contribuer à la société, qu'on vivra toujours dans un foyer. À ce compte-là, on finit par se sentir bête et inutile... »

La relation avec l'intervenant ou l'intervenante en services d'aide sociale à l'enfance

Chacun des jeunes participant a décrit que durant sa prise en charge par la société d'aide à l'enfance, il avait eu affaire à plusieurs intervenantes ou intervenants en services d'aide sociale à l'enfance. La perturbation de leurs attachements avec les intervenantes ou intervenants a contribué à leur ambivalence envers les adultes. Cette ambivalence ou méfiance avait pris racine dans leurs relations avec leurs parents, telles que décrites plus tôt, et elle avait été alimentée par la multiplication des ruptures d'avec d'autres fournisseurs de soins.

« J'en ai eu d'autres, mais ces deux-là étaient les plus importants... Je ne m'entends pas avec l'intervenant que j'ai maintenant. »

« J'ai eu affaire à sept personnes différentes... Celle-là, je l'ai depuis le plus longtemps... quinze mois déjà... Je l'aime bien... mais je ne fais confiance à personne. »

« J'ai eu sept intervenantes et intervenants différents... La première s'est occupée de moi de ma naissance jusqu'à l'âge de huit ans... Je lui parle encore de temps en temps. Ensuite, il y a eu J... et puis Met après ça, C... Aujourd'hui, je suis avec M. »

« Trois intervenantes m'ont quitté... après tout ce qu'elles ont fait avec moi, du jour au lendemain, on me colle quelqu'un d'autre... Ça ne sert à rien. »

Quatre jeunes ont regretté que, selon eux, leurs intervenantes ou intervenants ne les écoutaient pas, faisaient la sourde oreille à leurs demandes ou souhaits.

« Ce que je voulais n'avait aucune importance... quand je demandais quelque chose, c'était comme si je parlais à un mur. »

« D'une certaine façon, je comprends ces gens... on leur demande de s'occuper de tellement de jeunes qu'il ne faut pas s'étonner si à la fin, tous les problèmes s'embrouillent et se ressemblent. »

Ces jeunes attribuent une bonne partie de leurs difficultés actuelles au manque de soutien de leur intervenante ou intervenant. Ceci témoigne du rôle crucial que les jeunes pris en charge attribuent aux travailleuses sociales et aux travailleurs sociaux, malgré l'ambivalence de leurs relations avec ces personnes.

« Si on m'avait aidé plus... plutôt que de juste m'imposer un tas de règles... je n'aurais peut-être jamais commis de délit. »

« Je ne me serais probablement pas retrouvé dans cette situation (si ce n'avait été de l'intervenante)... mais je me suis dit, au fond, personne ne se soucie de moi, même pas elle. »

Bien que les jeunes aient eu du mal à parler des qualités de leurs intervenantes ou intervenants et de l'aide que ces personnes ont pu leur apporter, ils avaient tous conscience de ce qui fonctionnait pour eux et en parlaient facilement :

« L'intervenant que j'ai maintenant, il m'aide vraiment... je sens qu'il s'intéresse vraiment à moi... celui d'avant, pas du tout. Celui-là fait plein de choses pour moi... il m'appelle de l'extérieur et m'invite à déjeuner, m'invite à des sorties... »

« Je pense qu'il faudrait donner un peu plus de conseils au personnel... quant à la façon d'essayer d'aider les jeunes... pas autant sur la quantité de choses à faire, mais sur la façon de s'y prendre. »

Les intervenantes et intervenants en services d'aide sociale à l'enfance exercent une grande influence sur les relations que les jeunes pris en charge forment avec leurs proches. Pour reprendre une conclusion tirée par les jeunes eux-mêmes, un manque de sensibilité de la part des intervenantes et intervenants engendre des comportements provocateurs chez les jeunes.

Les foyers de groupe comme passerelles vers le placement sous garde

Les jeunes ne semblaient pas réaliser l'interrelation entre leur vécu au sein du système de protection de l'enfance et leur entrée dans le système de prise en charge des jeunes contrevenants. Ils étaient en mesure de décrire l'accumulation des accusations portées contre eux; ils étaient aussi capables de décrire la progression de leurs placements au sein du système de prise en charge des jeunes contrevenants. Enfin, ils ont aussi décrit la relation entre leur vécu dans les foyers de groupe et leur perpétration de certains délits en réponse à ce vécu. Ils ne faisaient toutefois pas le rapprochement entre leur placement dans un foyer de groupe et leur prise en charge antérieure par le système de protection de l'enfance, parce qu'à leur avis, les deux étaient séparés. Au moment de décrire les premières accusations portées contre eux, les jeunes ont évoqué leur participation à des délits mineurs, notamment un vol dans un foyer de groupe, une accusation pour voies de fait dans une salle de classe, un méfait comme par exemple d'avoir lancé du ketchup à la figure d'un père, une accusation pour voies de fait liée à une altercation avec un autre jeune dans un foyer d'accueil ou encore des dégâts matériels dans le bureau d'un directeur d'école. Deux jeunes ont dit avoir été admis pour la première fois dans le système de prise en charge des jeunes

contrevenants pour avoir commis des délits dans un foyer de groupe. Ce qui est intéressant, c'est d'apprendre le nombre d'accusations portées contre les jeunes dans les foyers de groupe. Un participant a raconté qu'il avait été perturbé par le décès d'un frère de famille d'accueil dans un foyer et qu'il avait volé quelque chose à l'exploitant de ce foyer par réaction à ce décès :

« Il m'a dit, si ce n'avait été de toi, il serait encore vivant... Après ça, il s'est fait cambrioler... Il m'a mis les flics aux trousses, mais rendu à ce stade, ça m'était bien égal. »

Deux jeunes ont insisté pour dire qu'ils avaient demandé à leur intervenante et à leur intervenant de leur trouver un autre placement. Quand leur demande a été rejetée, ou quand elle a semblé tomber sur les oreilles de sourds, ils ont eu des comportements agressifs, se sont sauvés du foyer de groupe et ont récolté des accusations additionnelles. Selon eux, ils avaient agi de la sorte pour attirer l'attention de leurs fournisseurs de soins et les forcer à les placer ailleurs.

« J'avais prédit que ça allait finir comme ça, avec toutes ces accusations. Je n'arrêtais pas de leur dire que je voulais plus rester où j'étais. Mon intervenant aurait dû m'écouter et me sortir de là... »

« J'ai demandé à mon intervenante de me placer ailleurs, elle n'a pas voulu; alors, je me suis arrangé pour qu'elle n'ait pas d'autre choix. »

« Personne ne me comprenait... chaque fois que je me suis retrouvé en détention, c'était parce que personne ne m'écoutait. »

Chaque participant a décrit l'effet que le placement en foyer de groupe avait eu sur lui. L'influence du séjour en foyer de groupe a fini par devenir centrale à l'entrevue avec un jeune, qui n'a parlé de rien d'autre. Ce jeune avait mille choses à dire au sujet des retombées de son séjour en foyer de groupe sur sa vie et sur la vie des autres adolescents qui passent du temps dans ce type de milieu. Selon lui, cette expérience

avait été déshumanisante et comparable à ce à quoi l'on peut s'attendre dans un milieu correctionnel :

« Les foyers de groupes sont un tremplin vers la prison, ni plus ni moins. Le placement dans un foyer de groupe n'est jamais une bonne idée... il n'aide pas les jeunes, il ne fait qu'aggraver les choses. On arrive là jeune et on vous traite comme si vous étiez adulte... et en prison... C'est vraiment bête... Se coucher de bonne heure, devoir préparer ses propres repas, les menus et les couvre-feux... L'obligation de participer à des sorties sans intérêt... Le personnel s'en fout... On vous coupe la durée des visites familiales, des sorties dans la collectivité, on ne vous donne pas la moindre chance de vivre une vie normale. »

« Les foyers de groupe apprennent aux enfants à ne pas s'en faire... On est déjà aux prises avec la loi, alors pourquoi ne pas faire d'autres conneries... Je connais pleins de gars qui ont été dans un foyer de groupe et qui se retrouvent aujourd'hui en détention, comme moi. »

« Mon conseil serait de partir... ce n'est pas une prison. »

Ce jeune et un autre ont laissé entendre que leur placement hors domicile préféré était un placement en foyer d'accueil, et que c'était là qu'ils aimeraient être. Le placement dans un foyer d'accueil était perçu comme une façon de participer à une vie familiale. Ils ont dit qu'ils essayaient de bien se tenir pour obtenir un tel placement, mais qu'ils n'avaient pratiquement pas espoir que leur vœu se réalise, à cause de leur âge.

« Quant à savoir où on va se retrouver... on a toujours l'impression d'être moins que rien... Un foyer d'accueil, on peut oublier ça... On va se retrouver transférés d'un foyer de groupe à un autre jusqu'à l'âge de 18 ans. »

« Ils nous mettent dans un foyer de groupe et nous disent que si on se conduit bien, on sera placés dans un foyer d'accueil. Avez-vous une idée combien de temps ça prend pour trouver une place dans une famille d'accueil? Et puis le moment venu, ils font tout foirer. »

Les moments charnières de la vie

Les jeunes ont tous spontanément évoqué des moments charnières de leur passé qui ont changé le cours de leur vie. Chaque participant a décrit ces moments de façon réfléchie, en les présentant comme des leçons apprises sur le chemin de leur

devenir. Cette information est de la plus haute importance, surtout parce qu'elle a été offerte à l'intervieweuse par chacun des cinq jeunes, sans qu'elle n'ait à l'amener sur le sujet.

Le moment le plus poignant était invariablement la séparation du domicile familial :

« J'ai laissé mon père parce qu'il me battait.... sinon, je ne me serais jamais retrouvé à tous ces endroits... »

« Les choses auraient fini par s'arranger si j'étais resté avec ma mère. »

« Après qu'on soit pris en charge, ma sœur s'ennuyait de la maison et elle a commencé à déprimer... Moi, à partir de ce moment-là, je suis devenu instable. »

Un jeune, renvoyé de l'école à cause d'une altercation avec son directeur, attribue à cet événement la tournure qu'a pris sa vie :

« Je n'ai pas été à l'école pendant toute une année... C'est là que mes ennuis ont commencé... Je n'allais pas à l'école, je n'avais rien à faire. Quand on n'arrive plus à se faire admettre à aucune école, on est foutu... L'incident avec le directeur a foutu ma vie en l'air... Je ne voulais pas me laisser aller, mais je m'ennuyais... Je traînais avec des gens un peu louches et j'ai fini par m'attirer des ennuis. »

Un thème récurrent dans les témoignages des jeunes était celui de l'accessibilité de différentes formes d'aide ou de soutien aux moments charnières de leur vie, comme l'explique l'un d'eux :

« Si on m'avait aidé davantage... appuyé un peu... je n'aurais peut-être jamais commis de délit... Vous ne pouvez pas savoir combien de fois j'ai essayé d'obtenir de l'aide... »

« Quand j'ai vu que personne n'allait m'aider, ni à un endroit, ni à l'autre, j'ai tout bêtement pété les plombs. »

Un jeune, tel que décrit plus tôt, estime que le décès de son frère de famille d'accueil a eu un affreux effet boule de neige qui a tracé son devenir sur plusieurs années :

« Mon frère de famille d'accueil, je le connaissais depuis toujours ou presque... Il s'est noyé... Personne n'a essayé de l'aider... On a bien fait ce qu'on a pu, mais c'était trop tard... il était déjà trop tard... Le lendemain, ils ont trouvé son corps... Après ça, j'ai eu un tas de problèmes dans le foyer... Je ne m'entendais plus avec les responsables, je n'étais plus intéressé à rien. »

Un jeune a évoqué le moment exact où il a décidé de reprendre le contrôle de sa vie. Il était déchaîné, agressif, dans un foyer de groupe, et il s'est défoulé sur un autre jeune, qu'il a gravement blessé. Sa capacité de faire du mal aux autres l'a effrayé :

« Je ne me bats plus depuis que j'ai blessé ce gars... J'ai eu très peur... Aujourd'hui, j'arrive à me dominer... j'assume la responsabilité de mes actes... J'ai commencé dès qu'on m'a arrêté pour cette agression... Je ne suis plus du tout le même. »

Le placement sous garde a aussi eu une grande influence sur un autre jeune, qui a parlé des leçons qu'il avait apprises des autres gens autour de lui pendant sa détention. Il dit en être ressorti déterminé à refaire sa vie :

« Arrête, change de comportement, me dit ce type en tôle... Je me rappelle du jour où j'étais là, comme toi, et un jour, tu seras là, comme moi, si tu ne changes pas, et tu raconteras à ton tour la même chose à un autre gamin. »

Tout au long des entretiens, une idée est revenue sur le tapis sans arrêt : si quelqu'un était intervenu au moment charnière de leur vie pour les aider, ces jeunes auraient peut-être pris une autre voie et les choses auraient fini moins mal pour eux.

La discussion

Cette étude a donné voix aux jeunes en faisant appel à eux comme informants clefs. Elle les a considérés des experts en tant que consommateurs des services du système de protection de l'enfance et du système de prise en charge des jeunes contrevenants. Plusieurs conclusions tirées de l'étude sont basées sur le principe du droit des jeunes de se faire entendre et d'être pris au sérieux à l'égard de choses qui les concernent (article 12 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des enfants).

La « ligne de vie » a aidé les jeunes à retracer leur cheminement depuis la prise en charge par le système de protection de l'enfance jusqu'à leur entrée dans le système de prise en charge des jeunes contrevenants. Elle a fait clairement ressortir les passages prévisibles du milieu de garde le moins restrictif au milieu de garde le plus restrictif. Une fois leur ligne de vie tracée, les jeunes étaient effarés par le nombre de déménagements et de transferts qu'ils avaient subis et par leurs retombées sur leur bien-être. Le tracé de cette ligne de vie s'est avéré utile pour son effet thérapeutique sur les jeunes pris en charge. Les jeunes ont ainsi pu mettre leur vécu en perspective et repérer plus facilement les voies cruciales qu'ils avaient empruntées jusque-là et les points tournants sur ces voies.

Les auteurs des textes publiés dans le domaine continuent de débattre la question des liens entre les traumatismes subis durant l'enfance, la prestation de services de protection de l'enfance et l'entrée des jeunes dans le système de prise en charge des jeunes contrevenants (Jonson-Reid et Barth, 2000). Les jeunes interviewés ont exprimé des points de vue intéressants à propos de l'influence que les

intervenantes et intervenants en services d'aide sociale à l'enfance pouvaient avoir sur cette trajectoire. Les interventions visant la protection de ces jeunes avaient été déclenchées par des mauvais traitements ou d'autres événements et circonstances pénibles. Tous les jeunes ont évoqué le traumatisme de leur séparation de leur famille comme ayant été un moment charnière. Son impact a peut-être été sous-estimé par les fournisseurs de soins. La première prise en charge représente aussi la plus douloureuse rupture au niveau de l'attachement des enfants. Toute intervention à ce stade se doit d'être intense, afin d'aider l'enfant à surmonter son traumatisme, et elle doit comporter des mesures visant à prévenir la perturbation des relations que l'enfant forgera avec ses nouveaux fournisseurs de soins. Or, les jeunes ont dit n'avoir connu que l'instabilité sous forme de placements multiples, douze en moyenne durant leur prise en charge par le système de protection de l'enfance. La plupart des participants avaient douze ans au moment de leur première prise en charge. Plusieurs études rapportent que les jeunes de plus de douze ans affichent un taux de délinquance plus élevé et qu'il est de ce fait risqué, et donc déconseillé, de placer des enfants plus âgés dans des milieux de garde moins restrictifs, tels que des foyers d'accueil (Jonson-Reid, 2002 et Widom, 1991). Les foyers de groupe gérés par des personnes salariées sont considérés mieux équipés pour s'occuper d'adolescents. Les jeunes ont toutefois dit s'être sentis stigmatisés, rejetés par la société et démoralisés dans les foyers de groupe. Un jeune a mis en doute sa valeur en tant que citoyen puisque la société semblait vouloir l'isoler dans un foyer de groupe. Les jeunes souhaitaient et espéraient un placement dans un foyer d'accueil où ils pensent qu'il leur serait possible de retrouver un semblant de vie familiale. Par ailleurs, l'attention dominante que les

travailleuses sociales et les travailleurs sociaux portent aux symptômes d'agissements répréhensibles, plutôt qu'aux facteurs à l'origine des problèmes de comportement des jeunes, ne fait qu'aggraver la mauvaise estime de soi de ses derniers et renforcer leur sentiment de culpabilité face à leur situation.

Les jeunes attribuent énormément de pouvoir, de responsabilités et d'importance aux intervenantes et intervenants en services d'aide sociale à l'enfance. Les jeunes s'en remettent à leurs intervenantes ou intervenants pour décider à leur place où ils devraient résider et quand. Une plainte entendue à maintes reprises était que les intervenantes et intervenants ne sont pas assez disponibles, changent trop souvent et n'écoutent pas les préoccupations et les souhaits des jeunes. Les jeunes ont évoqué leur sentiment d'impuissance à changer la situation dans laquelle ils vivent et s'en disent découragés. Ils avaient une explication pour leur inconduite passée : voulant reprendre le contrôle de leur existence, ils avaient adopté un comportement avec lequel ils voulaient attirer l'attention sur leurs préoccupations et leurs craintes au sujet de leur placement et provoquer une réponse appropriée de leur intervenante ou intervenant. Ces comportements provocateurs ont valu aux jeunes, soit d'être transférés vers un autre placement, soit d'être accusés de voies de fait ou autre chose et mis en détention. On peut en déduire que les jeunes avaient été traités comme des bénéficiaires des services de protection de l'enfance « à risque », et non comme des jeunes gens ayant le droit à leurs propres opinions, préférences et souhaits (Sutherland, 1992). Permettre aux jeunes de se faire entendre ne sert pas à grand-chose si les personnes à même de les aider ne les écoutent pas. Ces épisodes ont été décrits comme des moments

charnières de la vie auxquels une intervention rapide et réfléchie s'imposait, afin d'éviter une admission précipitée au système de prise en charge des jeunes contrevenants.

La constatation la plus poignante a été celle que les jeunes voient les foyers de groupe comme étant une « passerelle vers la prison ». Les jeunes voient un séjour dans un foyer de groupe comme un facteur important contribuant à la perpétration de délits pouvant mener à des accusations au pénal. Il semblerait que le personnel des foyers de groupe ait du mal à gérer les comportements difficiles de certains jeunes et qu'il ait tendance à faire appel au système de justice pénale pour obtenir la cessation de ces comportements. L'entrée dans le système de prise en charge des jeunes contrevenants bloque manifestement l'accès du jeune concerné aux ressources et services thérapeutiques et ouvre la voie à sa progression vers le système de justice pénale. La *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* récemment adoptée au Canada empêchera les exploitants des foyers de groupe, sauf circonstances exceptionnelles, de porter des accusations contre les jeunes pour des comportements agressifs qu'ils peuvent avoir dans les foyers de groupes. Il faudra trouver des solutions de rechange au sein de la collectivité à la détention des jeunes. Les textes publiés dans le domaine confirment l'efficacité des efforts préservation de la cellule familiale à l'aide d'une thérapie multisystémique pour ce qui est de réduire le placement en établissement des jeunes ayant commis les délits les plus graves (Henggeler et al., 1992). Ceci pourrait permettre de concevoir une solution de rechange au placement dans un foyer de groupe une fois que les questions de protection sont réglées. Cette approche suppose une bonne intégration d'un éventail de services communautaires (autrement dit, l'école, les services de santé mentale, les services des

loisirs, les services de quartier et la famille élargie). Le système de protection de l'enfance est, par définition, axé sur les services de protection et, de ce fait, on ne peut pas s'attendre à ce qu'il fournisse tous les services nécessaires pour venir en aide aux jeunes victimes de traumatismes familiaux (Jonson-Reid et Barth, 2000). La collaboration des organismes compétents des divers secteurs de services et programmes s'impose pour empêcher la prise en charge des jeunes, que ce soit dans le système de protection de l'enfance ou le système de justice pénale pour les adolescents.

Au moment de leur premier placement hors domicile, les jeunes bénéficient le plus d'un modèle axé sur leurs besoins qui met à profit les relations importantes qu'ils ont forgées jusque-là dans leur vie. La prise en charge d'un jeune doit améliorer ses chances de réussir dans la vie (Snow et Finlay, 1998). Une seule chargée de cas ou un seul chargé de cas devrait suivre le jeune depuis sa prise en charge initiale jusqu'à sa sortie du système, ce qui faciliterait la mise au point d'un plan bien intégré de services communautaires, garantirait la continuité des fournisseurs de soins, assurerait aux jeunes une défense suffisante de leurs intérêts pour éviter leur entrée dans le système de justice pénale pour les adolescents et apporterait du soutien aux jeunes par l'écoute active et un engagement à les aider.

Il s'agit par ailleurs de veiller à ce que les foyers de groupes aient accès aux ressources cliniques nécessaires pour aider leur personnel à comprendre les besoins thérapeutiques complexes de leurs jeunes pensionnaires. Leur personnel serait ainsi mieux équipé pour anticiper les comportements des jeunes, palier d'éventuels contre-transferts et aider les jeunes à régler les problèmes sous-jacents qui ont mené à

leur prise en charge. Une coalition de fournisseurs de services cliniques et de services d'aide sociale à l'enfance renforcerait un modèle de soins axé sur la réadaptation (Finlay, 2003 et Stone, 2002). Les exploitantes et exploitants de foyers de groupe doivent, de concert avec leurs partenaires communautaires, veiller à ce que ces jeunes soient reconnus comme membres productifs de leur collectivité.

Une analyse plus critique des soins en foyer de groupe, du point de vue des jeunes, s'impose si l'on veut comprendre la trajectoire que suivent tant de jeunes depuis les foyers de groupe jusqu'au système de prise en charge des jeunes contrevenants. Cinq jeunes pris en charge dans un établissement de garde en milieu fermé ont participé à une entrevue ponctuelle aux fins de cette étude. Ces jeunes avaient de longs antécédents aussi bien dans le système de protection de l'enfance que dans le système de prise en charge des jeunes contrevenants. La possibilité d'extrapoler les conclusions de cette étude à tous les jeunes ayant été pris en charge par le système de protection de l'enfance n'est pas certaine. Une recherche plus poussée devra être menée pour étudier le vécu de jeunes ayant eu différents degrés d'exposition à chacun des deux systèmes, afin de pouvoir mieux cerner l'interaction entre les deux.

Références bibliographiques

- Armstrong, M. L. (1998). *Adolescent pathways: Exploring the intersections between child welfare and juvenile justice, PINS, and mental health*. New York: Vera Institute of Justice.
- Finlay, J. (2003). Child Advocacy: Drawing the line in the sand. *In mental health and patients' rights in Ontario: Yesterday, today and tomorrow* (rapport spécial à l'occasion du 20^e anniversaire du bureau). Toronto, Ontario, Canada: Bureau de l'intervention en faveur des patients des établissements psychiatriques, Gouvernement de l'Ontario.
- Glaser, B.G. (1995). A look at grounded theory: 1984-1994. In B.G. Glaser (éditeur) *Grounded theory 1984-1994*, Volume 1. Mill Valley, Ca: Sociology Press.
- Glaser, B.G. (1998). *Doing grounded theory: Issues and discussions*. Mill Valley, Ca: Sociology Press.
- Glisson, C. et Hemmelgarn, A. (1998). The effects of organizational climate and interorganizational co-ordination on the quality and outcomes of children's service systems. *Child Abuse and Neglect*, 22(5), 401-421.
- Haapasalo, J. (2000). Young offenders experiences of child protection services. *Journal of Youth and Adolescence*, 29, 355-371.
- Henggeler S.W., Melton, G.B. et Smith, L.A. (1992). Family preservation using Multisystemic Therapy: An effective alternative to incarcerating serious juvenile offenders. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 60(6), 953-961.
- Hukkanen, R., Sourander, A., Bergroth, L. et Piha, J. (1999). Psychosocial factors and adequacy of services for children in children's homes. *European Child & Adolescent Psychiatry*: 8, 268-275.
- Kennedy, H. (1995). *Banged up., Beaten up, Cutting up: Report of the Howard League Commission of Enquiry into Violence in Penal Institutions for Teenagers under 18*. London: Howard League for Penal Reform.
- Jonson-Reid, M. (2002). Exploring the relationship between child welfare intervention and juvenile corrections involvement. *American Journal of Orthopsychiatry*, 72, 559-576.
- Jonson-Reid, M. et Barth, R. P. (2000). From maltreatment report to juvenile incarceration: The role of child welfare services. *Child Abuse and Neglect*, 24, 505-520.
- Laub, J.H. et Sampson, R.J. (1993). Turning points in the life course: Why change matters to the study of crime. *Criminology*, 31, 301-325.
- McCord, J., McCord, W., et Thurber, E. (1960). The effects of foster home placement in the prevention of adult antisocial behaviour. *Social Service Review*, 34, 415-420.

Ministère de la Justice Canada (2003). LSJPA expliquée (*Loi sur le système de justice pénale pour adolescents*). Documents expliquant la loi. Site Web : www.canada.justice.gc.ca.

Nicol, R., Stretch, D., Whitney, I., Jones, K., Garfield, P., Turner, K. et Stanion, B. (2000) Mental health needs and services for severely troubled and troubling young people including young offenders in an N.H.S. Region. *Journal of Adolescence*, 23, 243-261.

Plaisant, C., Milash, B., Rose, A., Widoff, S. et Shneiderman, B. (1996). *Lifelines: Visualizing personal histories*. Human-Computer Interaction laboratory. Computer Science Department, Institute for Systems Research. University of Maryland. Récupéré le 15 juillet 2003 sur le site <http://www.acm.org/sigchi/chi96/proceedings/papers/Plaisant/cps1txt.htm>.

Shamsie, J., Sykes, C. et Hamilton, H. (1994). Continuity of care for conduct disordered youth. *Canadian Journal of Psychiatry/Revue canadienne de psychiatrie*, 39, 415-420.

Snow, K., et Finlay, J. (1998). *Réflexions de l'intérieur : Les jeunes s'expriment franchement*. Toronto: Bureau d'assistance à l'enfance et à la famille. Imprimeur de la Reine pour l'Ontario.

Sparrow Lake Alliance. (1996). *Children in limbo*. Toronto: Sparrow Lake Alliance.

Stone, D. T. (2002). Counter transference issues in adolescent residential settings. *Journal of Child and Adolescent Group Therapy*, 11, 147-157.

Sutherland, E. E. (1992). The role of children in the making of decisions which affect them. In M. Freeman et P Veerman (éditeurs), *The ideologies of children's rights* (pp. 155-166). Netherlands: Kluwer Academic Publishers.

Thompson, A. H. (1988). Young offender, child welfare, and mental health caseload commonalities. *Canadian Journal of Criminology/Revue canadienne de criminologie*, 30, 135-144.

Ulzen, T., et Hamilton, H. (1998). The nature and characteristics of psychiatric co morbidity in incarcerated adolescents. *Canadian Journal of Psychiatry/Revue canadienne de psychiatrie*, 43, 57-63.

Ungar, M., Teram, E., et Picketts, J. (2001). Young offenders and their communities: Reframing the institution as an extension of the community. *Canadian Journal of Community Mental Health/Revue canadienne de santé mentale communautaire*, 20, 29-42.

Widom, C. S. (1991). The role of placement experiences in mediating the criminal consequences of early childhood victimization. *American Journal of Orthopsychiatry*, 61, 195-209.